

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 22 avril 2015 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUINZE le VINGT-DEUX AVRIL à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis, LEBouc Janick et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames BAILLY Aline, HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon, et Messieurs FORET Christophe, LEDUC Bruno et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absents excusés : Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques
Monsieur MARAIS Bruno donne procuration à Monsieur Philippe LEGUET
Monsieur LEHOUX Yves donne procuration à Monsieur LEDUC Bruno

Secrétaire de Séance : Monsieur MOURIER Nicolas

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2015.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Compte rendu de la commission « Urbanisme – Environnement – Cimetière »
- Compte rendu de la commission « Sport – Culture – Loisirs – Tourisme »

Accord du conseil municipal.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC SNCF RÉSEAU – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

Le Maire rappelle qu'en 2009, la commune a acquis la parcelle cadastrée AH 34 appartenant à SNCF RESEAU afin d'y aménager le parking poids lourds.

La commune s'était alors engagée à réaliser une clôture le long de la voie. Or, il s'avère qu'une partie de la parcelle cadastrée AH 127 appartenant à SNCF RESEAU empiète sur le parking.

Monsieur le Maire précise que SNCF RESEAU ne consent aucune vente en dessous d'un montant minimum de 5 000.00 € HT. Si à l'avenir, la commune est intéressée par l'achat d'autres parcelles, cette partie manquante pourra être incluse aux négociations.

Sachant par ailleurs que cette petite partie est traversée par une conduite de réseau d'eau pluviale et qu'un regard y est installé, SNCF RESEAU a proposé la signature d'une convention d'occupation temporaire.

Le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire avec SNCF RESEAU avant la pose de la clôture.

Durée : 5 ans, renouvelable

Redevance annuelle : 160.00 € HT

Après discussion et vote, 2 contre (B. LEDUC), 2 abstentions (N. MOURIER et A. MARTINEAU) et 15 pour, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire avec SNCF RESEAU, et tout document relatif à cette occupation du domaine public ferroviaire.

DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLES CADASTRÉES AI 131, AI 133, AI 135 ET AI 137

Lors de l'approbation du PLU en 2011, la parcelle 131 a été réservée en zone UL (terrain de loisirs) afin que la commune conserve un terrain pour l'organisation de diverses manifestations (comice...).

Monsieur LEGUET a rencontré les futurs acquéreurs afin de les informer de l'impossibilité d'exploiter cette parcelle en terre agricole. Ils ont donc décidé de renoncer à l'achat. La demande sur l'exercice du droit de préemption est ainsi caduque.

Monsieur le Maire a demandé une proposition de prix aux vendeurs et une estimation par le service des domaines. Une négociation est en cours avec les vendeurs afin qu'ils vendent les biens séparément. En effet après visite sur place avec les membres de la commission « Voirie », la commune ne souhaite acquérir que les parcelles AI 131 et AI 12, et non l'ensemble des parcelles proposées par le vendeur.

En fonction des différentes réponses, le conseil municipal sera sollicité lors d'une prochaine séance à se prononcer sur la pertinence d'acquérir la ou les parcelles.

TAXE DE PROPRIÉTÉ – INSTAURATION D'UN TARIF SANCTIONNANT LE DÉPÔT D'ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de lutter contre le dépôt sauvage d'ordures ménagères, fréquent depuis la mise en place de la redevance sur les ordures ménagères, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif visant à sanctionner ce type de dépôt, conformément aux articles 84, 85 et 99-2 du Règlement sanitaire départemental et à l'article L. 541-2 du Code de l'Environnement.

Ce tarif aura pour fonction de couvrir les frais d'intervention engagés par la commune (main d'œuvre, véhicule, matériel...) lorsque les auteurs de dépôts sauvages pourront être identifiés.

Afin d'harmoniser les tarifs avec les autres communes de la Communauté de Communes Aune et Loir un montant forfaitaire relativement dissuasif est proposé : 150 €, facturé selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Après vote, 1 abstention (N. MOURIER) et 18 pour, le conseil municipal approuve la fixation du tarif de 150 € et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette taxe de propreté.

INFORMATION SUR L'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES IMPASSES

Rappel : Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants des marchés mais doit en informer le conseil municipal.

Les travaux d'aménagement de voirie, éclairage public et divers impasses des Aubrières et des Audisières se terminent.

Des adaptations liées aux contraintes du site, des demandes de la commune et des optimisations diverses ont fait l'objet d'un avenant.

Montant initial du marché :

- Impasse des Aubrières = 27 249.10 € HT
- Impasse des Audisières = 23 554.70 € HT

soit un total de 50 803.80 € HT.

- Plus-value Impasse des Aubrières = 3 428.43 € HT
- Moins-value Impasse des Audisières = 1 203.95 € HT

Soit un total de plus-value de 2 224.48 € HT.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

En 2015, une agent du service administratif peut être nommée grâce à son ancienneté au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après délibération, autorise l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire précise que le poste actuel reste ouvert pour une autre agent administratif qui sera également amenée à évoluer au titre de l'ancienneté.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – CIMETIÈRE »

Madame Brigitte RENAUD, responsable de la commission « Urbanisme – Environnement – Cimetière », donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 avril 2015.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Madame Brigitte RENAUD est chargée de mettre en œuvre ces propositions :

- Installation d'une stèle de type « colonne brisée » et d'une table de recueillement pour un montant total de 2 500.00 € HT soit **3 000.00 € TTC**,

- Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière pour un montant de 4 017.00 € HT soit **4 820.40 € TTC**.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « SPORT – CULTURE- LOISIRS – TOURISME »

Madame Frédérique TYLKOWSKI, responsable de la commission « Sport – Culture – Loisirs – Tourisme », donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 avril 2015.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Madame Frédérique TYLKOWSKI est chargée de mettre en œuvre ces propositions :

- Installation d'une nouvelle aire de jeux, d'un jeu sur ressort, d'un banc avec dossier et d'une banquette pour un montant total de 15 709.27 € HT, soit **18 851.12 € TTC**

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

INVITATION 8 MAI

Monsieur le Maire rappelle le programme de la cérémonie du 8 mai :

- 8 H 45 Rassemblement place des A.F.N. - Drapeaux
- 9 H 00 Manifestation du Souvenir au Monument Aux Morts
Dépôt de Gerbes - Minute de Silence
Nouvelle inscription sur le Monument aux Morts : Marcel ROYER
Distribution de brioches aux enfants des écoles.
Un café vous sera offert par les A.C.P.G. à la Salle des Fêtes
- 10 H 30 Cérémonie religieuse
- 11 H 45 Vin d'honneur à la Salle des fêtes d'Aubigné-Racan
- 12 H 30 Déjeuner au restaurant La Vallée du Loir (face à la mairie)
(S'inscrire chez Mme Castaing ou en mairie avant le 30 avril)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance à titre d'information des rapports d'activités 2013 et 2014 de la Communauté de Communes Aune et Loir.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance des procès-verbaux de la réunion de bureau de la Communauté de Communes Aune et Loir du 24 mars 2015 et du conseil communautaire Aune et Loir du 24 mars 2015.

Question de Madame PICOULEAU concernant le devenir de la caserne des pompiers à la gare : des propositions ont été faites à la mairie, des projets sont en cours ; en fonction de l'avancé des dossiers, le conseil municipal sera amené à se prononcer lors d'une prochaine séance.

DIVERS

- Monsieur le Maire propose aux conseillers la visite du centre de secours d'Aubigné-Racan avant que celui-ci ne déménage.
- Question de Madame MARTINEAU sur la durée des travaux rue des Chaussées : le carrefour de la rue des Sablons et de la rue du 11 novembre devrait être ré-ouvert à la circulation le vendredi 24 avril.
- Monsieur LEGUET informe que la commission d'appels d'offres se réunira vendredi 24 avril afin d'ouvrir les plis pour la maîtrise d'œuvre de l'extension des vestiaires du football.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 20 mai 2015** à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Nicolas MOURIER